

COMITE TECHNIQUE DE PHYTOPATHOLOGIE ET ZOOLOGIE APPLIQUEE

PRESENTATION PAR M. ROTH

Les dix membres élus du Comité de Phytopathologie et Zoologie Appliquée se sont réunis jeudi 8 juillet afin de définir les modalités de leur action pour le reste de l'année en cours. Ils ont désigné comme membres du Bureau Provisoire l'ensemble des cinq élus résidant actuellement en métropole (MM. COUTURIER, HUGUENIN, RAVISE, ROTH et SIGWALT). M. ROTH, après élections à bulletin secret, a été confirmé dans ses fonctions de Secrétaire.

Les membres de ce Bureau tiennent à préciser ce qu'ils estiment devoir être de leur compétence : examiner les affectations prévues et en cours, résoudre les problèmes courants posés par les équipes de recherche, prévoir l'affectation des élèves, veiller à ce que les missions programmées pour le 2ème semestre soient accordées, enfin, fournir une information large et complète à tous les chercheurs et techniciens du Comité pour ce qui concerne la restructuration de l'ORSTOM mais ils ne s'estiment pas mandatés pour participer à l'élaboration de ces transformations et une consultation permanente avec tous leurs collègues est jugée absolument nécessaire à ce propos.

Le problème de l'hétérogénéité du Comité de Phytopathologie et Zoologie Appliquée a été évoqué. Une consultation sera faite auprès de tous les chercheurs et techniciens intéressés pour savoir s'il est judicieux ou non de scinder le Comité Technique en deux parties (concernant alors soit les parasites végétaux, soit les déprédateurs animaux des plantes cultivées) au moins pour les problèmes d'évaluation scientifique des programmes et des chercheurs.

A l'occasion de ce rapport, les membres élus du Comité Technique de Phytopathologie et Zoologie Appliquée souhaitent poser trois questions à la nouvelle Direction Générale :

1. Dans le contexte des avancements de grade, en 1982, comment seront constituées les instances chargées d'évaluer les compétences des chercheurs et techniciens ?
2. Le Comité actuel, uniquement donc composé d'élus, peut-il s'adjoindre des Conseillers extérieurs et comment ceux-ci seraient-ils choisis ?
3. Pour ce qui concerne le renouvellement des Directeurs et Parrains Scientifiques démissionnaires à la suite de la dissolution de facto des Comités Techniques, les membres élus pensent que le choix du Parrain doit être laissé aux chercheurs intéressés mais estiment qu'il leur revient de désigner le Directeur. Une appréciation de la Direction Générale est attendue à ce propos.

Les membres élus du Comité Technique de Phytopathologie et Zoologie Appliquée ont examiné les documents préparatoires portant sur les axes-programmes 1 et 4. Les différents programmes en cours et leurs orientations ont été considérés comme se situant sur une interface entre ces deux axes. Une partie des programmes relevant de la Zoologie est toutefois plus orientée vers l'axe 1, tandis que la très grande majorité des programmes de Pathologie végétale ont été reconnus comme pouvant avoir une meilleure insertion dans l'axe 4. (cf. concurrence biologique).

Pour ce qui concerne "le rôle des disciplines dans le cadre de l'axe-programme", le propos a été essentiellement perçu comme concernant le rôle des futures commissions scientifiques.

Les membres élus du Comité de Phytopathologie et Zoologie Appliquée pensent qu'il reviendra à ces commissions une tâche de réflexion sur la prospective de la recherche en coopération et d'évaluation des programmes et des activités des chercheurs. Il devrait leur appartenir également de définir les limites thématiques d'intervention dans le cadre de l'axe-programme, de procéder au recrutement et définir les programmes de formation. Il apparaît enfin que la conception des programmes dans l'axe 4 sera fatalement très finalisée. Il est non moins évident que les programmes proposés par nos partenaires ne pourront qu'être, également, étroitement finalisés. Les recherches menées à l'ORSTOM doivent demeurer, pour une bonne part, fondamentales afin de servir à la recherche appliquée; c'est donc de toute évidence aux commissions scientifiques qu'il reviendra de proposer des programmes à long terme.

Résumé des propositions

- Découpage de l'ancien Comité Technique de Phytopathologie et Zoologie Appliquée en deux parties, au moins pour ce qui concerne l'évaluation des programmes et de l'activité des chercheurs et techniciens.
- Redéfinition de l'intitulé de l'axe-programme n° 4
- Liste (non exhaustive d'ailleurs) des tâches qui doivent revenir aux futures commissions scientifiques.

Compte-rendu
des journées d'études
de l'O.R.S.T.O.M.

Paris, 6-10 Juillet 1982

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE OUTRE MER